

MÉTIERS

La défiliarisation est un succès total nous dit-on ! Là encore la DGFIP pourrait raison garder. (voir page 2)

RÉSEAU

Pour **F.O.-DGFIP**, la mécanique diabolique est en marche : moins de moyens, donc moins de postes et services (voir page 2 à 4)

Une propagande anesthésiante et savamment orchestrée

Le e-journal de la DGFIP nous vend le rêve d'une administration parfaite dont les principales préoccupations seraient le bonheur des personnels et l'amélioration des conditions d'exercice des missions.

Pour **F.O.-DGFIP**, ces propos mériteraient quelques nuances.

En effet, la pensée unique DGFIP continue son œuvre de démantèlement du réseau tout en préparant, entre autres, les esprits à une concentration des structures et à une réduction du maillage territorial. L'optimisme lénifiant de

ces écrits en ferait presque oublier que le corollaire d'un réseau rétréci ne peut être, à terme, que le sacrifice du droit à mutation des personnels.

Nous n'avons pas pu résister à l'analyse de quelques morceaux choisis :



Ouverture de la campagne de mutation 2016

Une interview du nouveau chef du service des ressources humaines fait l'éloge des nouveautés RH, à savoir le seul mouvement annuel de mutations A et B, le blocage de 3 ans des primo-affectés de catégorie C et le maintien 3 ans dans la dominante de formation à l'ENFIP pour la catégorie B.

Pour **F.O.-DGFIP**, la remise en cause des règles de gestion découle directement des suppressions d'emplois et des restructurations. La direction Générale ne peut en effet poursuivre son plan de réforme et de réduction du réseau sans donner aux directions locales des marges de manœuvre en matière de gestion des personnels.



Défilialisation : un mécanisme de précisions

La défilialisation est un succès total nous dit-on ! Là encore la DGFIP pourrait raison garder. A **F.O.-DGFIP**, nous considérons au contraire, que la DGFIP pourrait montrer un peu plus d'humilité dans sa communication sur ce thème.

Combien en effet, de collègues cadres insuffisamment préparés à leurs nouveaux métiers et arrivant dans des collectifs de travail décimés par les suppressions d'emplois se sont trouvés en situation de grande détresse ?

Le dispositif de formation est-il suffisamment dimensionné ? Il est permis de se poser des questions quand l'ENFIP supporte tous les ans, comme les autres services, une réduction significative des effectifs !

Au chapitre des imprécisions volontaires ou non de cet article, il est encore écrit que : « La possibilité d'opter pour un poste différent de sa filière d'origine a été ouverte en 2012 aux cadres supérieurs ».

F.O.-DGFIP tient à rappeler à la rédaction d'e-fip que seuls 76 postes comptables (19 C3, 43 C2 et 14 C1) ont été « éclusés », c'est-à-dire ouverts de 2012 à 2014 à des cadres de la gestion publique pour des postes comptables de la filière fiscale et réciproquement.

Comme 75% des postes « éclusés » appartenaient aux catégories C1 et C2 (postes les plus importants), il a été plus facile pour la DGFIP d'en tirer un bilan bien évidemment satisfaisant.

Ainsi, a été soigneusement sélectionnée une vitrine de structures bien organisées du fait de leur taille et dotées d'adjoints, en évitant autant que possible, des postes C3, ces mêmes postes C3 qui risqueront à l'horizon de 5 ans de subir le sort réservé actuellement aux C4 (voir encadré page suivante).

N'en déplaise à la rédaction d'E-fip, la défilialisation totale permettant l'accès de cadres supérieurs à des postes comptables de l'autre filière n'est réellement entrée en vigueur qu'au 1/1/2015.



Une trésorerie pour six centres hospitaliers... et réciproquement

Pour **F.O.-DGFIP**, la mécanique diabolique est en marche : moins de moyens, donc moins de postes et services.

Nous citerons notamment les fusions des SIE ainsi que des SIP, la cible d'un SPF par département, une DIRCOFI (Centre

qui passe à la trappe, la mise en place des trésoreries hospitalières et la liquidation programmée des 358 postes C4 encore existants au 1/1/2016.

Ces spécialisations à outrance sont faites avant tout pour être en adéquation avec la diminu-

tion des budgets locaux et la suppression des emplois.

Qu'importe, la DGFIP ne recule devant aucun argument, aussi fallacieux soit-il, pour tenter de nous persuader qu'elle n'a d'autre but que l'amélioration de la technicité dans l'exercice

des missions et de la qualité du service rendu.

F.O.-DGFIP réfute avec force cette vision budgétaire et dogmatique de l'utilité du réseau des postes comptables.

En l'absence de réaction des personnels, les préconisations du désormais célèbre rapport de l'IGF de mai 2015 deviendront réalité : mise en place de CSP (Centres de Service Partagés) et de SFACT (services facturiers) vidant de leur substance les postes SPL, fu-

sion des paieries régionales et départementales en les regroupant pour chaque région au sein du poste gérant déjà l'EP-CI du chef-lieu de région, passage de grosses collectivités volontaires en schéma agence comptable, mise en place de services communs chargés de centraliser dépenses et recettes pour toutes les grandes collectivités au niveau région.

La cible idéale de nos réducteurs de coûts ? Un département doté d'une DDFIP qui subira bientôt le triste sort des

ex-Recettes des Finances, 2 à 5 postes comptables et une myriade de maisons de l'Etat et de Maisons de services aux publics.

Quant aux personnels, ils devront s'accoutumer à la mobilité géographique et à l'apprentissage à marche forcée de nouveaux métiers dans un contexte toujours plus marqué de réduction d'emplois et sans moyens adéquats en termes de formation d'adaptation à l'emploi.

Les emplois d'huissiers à l'amende

En page 4 de l'E-FiP 37 sont évoqués les défis à relever concernant la gestion et le recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires à la DGFIP.

Pour **F.O.-DGFIP**, « les leviers » visant à améliorer la gestion et le recouvrement de ces pro-

duits sont aisément identifiables : se doter d'un volume d'emplois d'huissiers des finances publiques (HFP) et d'agents enquêteurs (AE) suffisant, ce qui est loin d'être le cas.

Les effectifs d'HFP et d'AE sont passés de 612 en 2004 à 430 aujourd'hui !

salaires

1 an de dividendes versés
aux actionnaires
= 30 % d'augmentation
du point d'indice

**emploi
service
public**

Défendre et renforcer
le Statut, c'est défendre
les droits des citoyens

Le Chiffre 302

Le référentiel des postes comptables au 1/1/2015 issu de SPIB et transmis en janvier 2015 comptait 660 C4 (dont 64 SPF C4 et 596 TM ou TS).

Les documents du CTR du 7/12/2015 indiquent 358 postes C4 au 1/1/2016, nous avons donc 302 C4 évaporés (façon puzzle) en 2015.

Il s'agit de plusieurs C4 fusionnés créant un C3, ou de C4 bénéficiant de la redescende d'indices des ex-CH, et/ou de C4 supprimés tout simplement.

On voudrait détruire la carrière de comptable qu'on ne s'y prendrait pas autrement.



Les services de la publicité foncière accueillent de futurs notaires

L'article page 5 de l'E-FiP 37 évoque des étudiants de BTS venus découvrir le SPF de Besançon.

Pour **F.O.-DGFIP**, accueillir les futurs notaires dans les SPF, c'est bien, mais accueillir de nouveaux agents ce serait mieux !

L'article précise aussi que cette demi-journée

d'échanges « a permis à la DGFIP de valoriser et mettre en exergue les compétences techniques de ses agents ».

Pour **F.O.-DGFIP**, le rapprochement Enregistrement-Publicité Foncière génère un risque important de perte de savoir des équipes, à l'instar des rapprochements SIP-CDIF pour lesquels ce constat avait pourtant été partagé par les OS et les services centraux !

Alors toujours RAS (rien à signaler) pour la RAS (retenue à la source) ?

Là encore, cet acronyme est particulièrement bien choisi. Il n'y a rien à signaler, dormez tranquilles, quand vous vous réveillerez, le train des réformes sera passé et il sera trop tard.



Bundesministerium der Finanzen : comparaison n'est pas raison

Retour du modèle allemand au travers d'un test de connaissances sur le « Bundesministerium der Finanzen » - rien n'y manque, pas même les déclinaisons ! ou plutôt si ; pour **F.O.-DGFIP** il y manque une 8^{ème} question :

Combien coûte le recours au conseiller fiscal chargé d'établir la déclaration annuelle de revenus dans le système allemand de retenue à la source ?

Réponse : en moyenne 600 euros !

Les rédacteurs d'E-fip semblent oublier que comparaison n'est pas toujours raison.

Un autre morceau choisi de ce QCM réside dans la comparaison qui est faite entre les effectifs du Ministère Fédéral des Finances Allemand et ceux de Bercy, 1 970 agents d'un côté et 145 142 de l'autre...!

Pour **F.O.-DGFIP**, il s'agit d'un raccourci simpliste qui « oublie » au passage que les Länder Allemands gèrent leurs propres Administrations fiscales !

BULLETIN D'ADHESION



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____%

AFFECTATION : _____
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

